

Note d'information préalable

Réf.	IS-RCMF-JLQ-19-002	Date :	29/04/2019	Assurance R.C.P. ALLIANZ I.A.R.D. 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière UNAT 8, rue César Franck 75015 PARIS	
------	---------------------------	--------	-------------------	---	---

Description :	Tour du Beaufortain, itinérance	N° :	2019-7
Lieu :	Beaufortain	Dates :	du 18 au 25 août 2019
Organisateur :	Jean-Luc Queva	Nombre de participants au séjour :	6 à 12 p

Ce séjour est ouvert aux adhérents du Randonneur Club des Monts de Flandre pratiquant l'activité randonnée pédestre et titulaires d'une licence FFRandonnée avec assurance RC, *le niveau IRA est conseillé*.

En dessous du nombre minimum de participants, le séjour sera annulé et si le nombre maximum est dépassé, le choix des participants sera effectué suivant la règle des points mise en place au Randonneur Club des Monts de Flandre lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2015.

LOCALISATION

Voici ce qu'on lit sur le site du [refuge du Col de la Croix du Bonhomme](#) :

Massif secret, le Beaufortain séduit le marcheur avec ses mille chalets, ses villages classés, ses superbes forêts et ses immenses alpages. Les vaches tarines et d'Abondance paissent ici l'été. Au son des carrons, les randonneurs cheminent vers les fermes pour se régaler de l'incontournable fromage local, le beaufort. « Dernière vallée heureuse des Alpes » selon l'écrivain-alpiniste Roger Frison-Roche, ce massif est un petit joyau, entre Tarentaise et Mont-Blanc.

HÉBERGEMENT

Nous serons hébergés dans des gîtes et des refuges. Confort simple, repas revigorant, pique-nique au soleil, sommeil lourd...

VOYAGE

Le voyage aller et retour n'étant pas pris en charge par l'organisateur du séjour, les personnes souhaitant voyager ensemble sont invitées à se regrouper pour pratiquer le covoiturage.

PROGRAMME

Arrivée le dimanche 18 août pour 17 heures au Chalet ARC EN CIEL, 4884 route des Saisies, Les Saisies, 73620 HAUTELUCE, 04 79 38 90 29, pot d'accueil et repas en commun ; coordonnées 45°44'52.0"N 6°32'51.1"E, 45.747790, 6.547520.

Sept de jours de randonnées itinérantes pour revenir aux Saisies, prendre la voiture et repartir chez soi.

Tous les détails en suivant ce lien : [https://queva.eu/wiki/Tour_du_Beaufortain_\(%C3%A9t%C3%A9_2019\)](https://queva.eu/wiki/Tour_du_Beaufortain_(%C3%A9t%C3%A9_2019))

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **360 €** par personne, en ½ pension, en refuge ou gîte, couchage en dortoir.

Ce prix comprend :

- la demi-pension, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dimanche 25 août ;
- les pots d'accueil et de fin de séjour ;
- la taxe de séjour perçue par la commune ;
- l'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association.

Ne sont pas compris :

- l'hébergement du soir du dimanche 25 août ;

Randonneur Club des Monts de Flandre - <http://rcmf-bailleul.com>

Siège : Office du Tourisme des Monts de Flandre – BAILLEUL – contact@rcmf-bailleul.com

Déclarée en Sous-Préfecture de Dunkerque, le 18 mars 1991 sous le N° 6415 – Agréée Jeunesse et Sport, le 2 juillet 1992 sous le N° 59S1914.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - <http://www.ffrandonnee.fr> 64, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS - Tél. 01 44 89 93 90

Fax 01 40 35 85 48 Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Association de Tourisme agréée n°IM075100382. Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051.

- les boissons ;
- les dépenses personnelles ;
- le voyage jusqu'aux Saisies
- les assurances facultatives (annulation et interruption de séjour, bagages, assistance rapatriement) ;
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « *compris* »

INSCRIPTIONS

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription et de l'éventuel bulletin de souscription aux assurances facultatives pour le **vendredi 9 mai 2019**, à l'adresse postale :

Jean-Luc Queva, 86 rue du Général Leclerc, 59480 LA BASSÉE

accompagné de votre règlement sous la forme du chèque de solde (**260 €**) augmenté du montant éventuel des assurances facultatives.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du RCMF-Bailleul, le chèque de solde et d'assurances sera mis en banque le 15 juillet 2019 soit un mois avant le début du séjour.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Plus de 3 mois avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 €.

Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour : retenue de 50% du montant du séjour.

Entre 1 mois et le début du séjour : retenue de 100% du montant du séjour.

Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versés.

ANNEXES

- Bulletin d'inscription
- Bulletin de souscription des assurances facultatives
- Les Conditions Générales de Vente et la notice des assurances facultatives sont disponibles sur le site Internet du RCMF-Bailleul. ([Séjours et Week-ends](#))